



La retraite à 67 ans et la diminution des pensions ? **Non merci !**

Que vous soyez salarié ou retraité, ce qui va se discuter le 22 juin avec les patrons du MEDEF vous concerne !

C'est de votre vie dont il s'agit

Le 27 mai, le MEDEF a présenté son projet de casse des retraites complémentaires ARRCO/AGIRC :

- La poursuite du gel des retraites pendant encore 3 ans ! Alors que de nombreux retraités doivent déjà compter chaque sou et faire face à l'augmentation de leur mutuelle et de leurs dépenses de santé !
- Une pension minorée (décote) pour ceux qui, à l'avenir, prendront leur retraite avant 67 ans ! On a cotisé pour avoir des points, mais ces points ne vaudraient presque rien avant 67 ans.

Autant dire qu'il deviendrait impossible de prendre sa retraite avant. Et que ceux qui y seraient obligés, pour des raisons de santé, ou parce qu'ils ont perdu leur boulot, se retrouveraient avec une retraite de misère !

Aujourd'hui, sans décote, beaucoup de retraités n'ont que 1200 ou 1300 € pour vivre, parfois moins. Alors, pour les suivants, avec une décote, cela deviendrait impossible !

- La baisse des pensions de réversion pour les veufs et veuves. Une honte !
- La fusion des régimes ARRCO/AGIRC ce qui reviendrait à faire payer le déficit du régime des cadres par les autres salariés.

Front commun contre cette casse sociale

Le 27 mai, **tous les syndicats** ont refusé de signer un tel programme. Mais le MEDEF ne désarme pas et va à nouveau tenter d'arracher une signature le 22 juin, avec des aménagements de détails.

Pourtant, la casse de nos retraites et futures retraites n'est pas une fatalité :

- ✓ **La CGT appelle les syndicats à rester unis et à ne céder ni au chantage, ni aux petits arrangements.**
- ✓ **La CGT fait des propositions pour préserver vos droits et financer les retraites d'aujourd'hui et de demain (voir au verso).**
- ✓ **La CGT appelle salariés et retraités à se préparer à l'action et à signer la pétition.**

Propositions CGT pour financer les retraites complémentaires

Pour financer les retraites complémentaires, il est nécessaire d'apporter 8,4 milliards € supplémentaires d'ici 2020.

↳ La CGT a donc fait 3 propositions. Elles ont été vérifiées par les services financiers de l'ARRCO et de l'AGIRC : Elles permettent de financer les 2 régimes sans amputer les droits des salariés et des retraités et sans repousser l'âge de départ.

L'augmentation de la cotisation AGIRC (régime des cadres)

Aujourd'hui, les cadres cotisent proportionnellement moins que les autres salariés car la cotisation est minorée sur la tranche de salaire qui dépasse le plafond de la Sécurité Sociale (au-dessus de 3 170 € de salaire).

La CGT propose de cotiser autant au-dessus du plafond qu'en dessous. Cela rétablirait les comptes de l'AGIRC, sans piocher dans la caisse de l'ARRCO et coûterait aux cadres 7,72 € de cotisation supplémentaire pour un salaire de 4000 €.

Une contribution sur l'inégalité salariale

Aujourd'hui, l'inégalité des salaires entre femmes et hommes ne se fait pas seulement au détriment des femmes. Elle pénalise aussi les caisses de retraites qui reçoivent des cotisations sur des salaires inférieurs.

Les services financiers des caisses de retraites considèrent que l'égalité salariale permettrait de régler durablement les problèmes de financement de l'ARRCO et la moitié de ceux de l'AGIRC. Mais si l'on attend que certains patrons respectent l'égalité salariale, on risque d'attendre longtemps !

La CGT propose une cotisation patronale sur l'inégalité salariale, dégressive au fur et à mesure de la réduction des inégalités.

Une cotisation patronale sur les rémunérations exemptées

Aujourd'hui, certaines entreprises bloquent les salaires et développent des systèmes d'intéressement, de participation ou d'abondement, sur lesquels ils ne paient pas de cotisation pour les retraites. Rien ne justifie de telles dérogations et au bout, ce sont les salariés et retraités qui paient la note, par des salaires bloqués et des retraites amputées.

La CGT propose une cotisation patronale sur tous les éléments de rémunération.

Défendez vos droits.

Signez la pétition sur le site internet www.ugict.cgt.fr